

Rapport annuel du directeur général des élections 2019-2020



NOTRE VISION

Un organisme auquel l'ensemble de la population néo-écossaise se fie pour assurer l'organisation d'élections équitables et ouvertes à toutes et à tous.

NOTRE MISSION

Être au service de la démocratie en organisant les élections provinciales de façon impartiale et professionnelle.

NOTRE MANDAT

- Organiser les élections générales provinciales et les élections partielles.
- Garantir le respect du droit électoral dans la province, notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques.
- Rassembler et tenir à jour les renseignements électoraux, notamment le Registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse.
- Se procurer des conseils et effectuer des études sur les processus électoraux.
- Organiser des programmes de sensibilisation aux questions électorales.

NOS VALEURS

- Responsabilisation
- Collaboration
- Intégration
- Intégrité (comprend la fiabilité, le professionnalisme, le respect, l'équité et l'objectivité)
- Transparence

NOS BUTS

- 1 Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous.
- 2 Produire et fournir des renseignements électoraux de qualité.
- **3** Mettre à contribution les parties intéressées et les sensibiliser au processus électoral sous tous ses aspects.
- **4** Faciliter, favoriser et imposer le respect de la loi sur les élections.
- 5 Améliorer de façon continue l'efficacité individuelle et organisationnelle.

Le 30 septembre 2020

L'honorable Kevin Murphy Président de l'Assemblée législative 1^{er} étage, Province House C.P. 1617 Halifax (N.-É.) B3J 2Y3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel d'Élections Nouvelle-Écosse, préparé conformément à la loi électorale (*Elections Acts*), L.N.-É. de 2011, ch. 5, pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous demande de bien vouloir présenter ce rapport à la Chambre d'assemblée lors de la prochaine séance.

Respectueusement soumis,

Richard Temporale

Directeur général des élections



Nous occupons depuis novembre 2019 nos nouveaux bureaux et notre nouvel entrepôt. Le personnel a beaucoup travaillé à l'occasion de ce déménagement. Crédit photo : kelly clark fotography



















Message du directeur général des élections

L'année financière 2019-2020 constitue la deuxième année du plan stratégique quinquennal d'Élections Nouvelle-Écosse (ENE). Conformément à sa vision, ENE a continué à explorer différentes manières d'améliorer les processus électoraux, l'accessibilité des services pour les électeurs et la conformité avec la loi électorale (Elections Act). En raison d'incertitudes en matière de financement, entraînant la modification de la date de planification de la préparation aux élections, l'année a été difficile. Nous avons cette année concentré nos efforts sur la mise en œuvre d'un nouveau découpage électoral, l'introduction de modifications législatives, l'organisation de six élections partielles ainsi que notre emménagement dans de nouveaux bureaux. De plus, pour une plus grande transparence, le rapport de cette année comprend des états financiers vérifiés par un tiers indépendant.

En novembre 2019, ENE a publié un rapport de préparation aux élections présentant diverses questions liées à notre budget pour 2019-2020. Sans financement approuvé pour la préparation aux élections en 2019-2020, ENE a dû déplacer la date limite de préparation aux élections du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021. Nous n'avons donc pas été en mesure de faire progresser nombre de projets initialement prévus pour l'année financière 2019-2020. La mise à jour sur la préparation électorale présentée dans ce rapport annuel offre un aperçu de la situation actuelle de notre travail de planification et des défis qui s'annoncent en 2020-2021.

En avril 2019, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a publié son rapport final recommandant de faire passer le nombre de circonscriptions de 51 à 55. Le rapport a été accepté, et l'Assemblée législative a adopté les nouvelles délimitations à l'automne 2019. Les nouvelles circonscriptions deviendront effectives lors de la prochaine élection générale provinciale (EGP). En ce qui concerne les élections partielles qui auront lieu avant la prochaine EGP, les 51 circonscriptions établies en 2012 resteront en vigueur. Ce rapport annuel présente le travail qu'a effectué ENE en 2019-2020 pour préparer la mise en œuvre des nouvelles circonscriptions.

Le 21 février 2020, des modifications relatives à la loi électorale (*Elections Act*) ont été présentées à l'Assemblée législative dans le cadre du projet de loi 225. Ces modifications visent à clarifier les processus pour les électeurs et les candidats, à assouplir les restrictions en simplifiant l'administration des élections, ainsi qu'à offrir une aide financière aux candidats engageant des frais supplémentaires pour la garde d'enfants, les soins aux aînés, les soins aux conjoints ou un handicap. Le projet de

loi 225 a reçu la sanction royale lors de la session du printemps 2020 de l'Assemblée législative et est en instance de proclamation. Le présent rapport donne des détails sur les dispositions du projet de loi 225 ainsi que sur une question en suspens concernant le moment de sa proclamation.

Au cours de l'année financière 2019-2020, ENE a organisé six élections partielles. La première s'est déroulée dans la circonscription de Sackville-Cobequid le 18 juin 2019, trois autres dans les circonscriptions d'Argyle-Barrington, de Northside-Westmount et de Sydney River-Mira-Louisbourg le 3 septembre 2019, et les deux dernières dans les circonscriptions de Cape Breton Centre et de Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River le 10 mars 2020. Le présent rapport résume les raisons pour lesquelles ces élections partielles étaient nécessaires ainsi que les résultats de chacune. Le rapport sur les élections partielles publié par ENE en juillet 2020 détaille les quatre élections partielles ayant eu lieu en 2019. Un rapport sur les deux élections partielles du 10 mars 2020 sera publié plus tard cette année.

En novembre 2019, ENE a emménagé dans de nouveaux bureaux situés au 202, avenue Brownlow, bureau 505, à Dartmouth. Cet important projet a nécessité beaucoup de préparation. Nous nous engageons à organiser une journée portes ouvertes lorsque les mesures relatives à l'éloignement physique le permettront.

À la fin de l'année financière 2019-2020, notre bureau a fermé temporairement le 16 mars 2020. Conformément aux instructions du premier ministre de la province, le personnel de l'ENE a commencé à travailler à distance pour aider à prévenir la propagation de la COVID-19. Celui-ci s'est bien adapté et continue de relever le défi de faire son travail dans les délais et selon les normes exigées. La pandémie de COVID-19 présente des défis particuliers quant à la préparation électorale. Le personnel collabore en effet avec le médecin-hygiéniste en chef pour déterminer les précautions à prendre pour assurer la sécurité et obtenir la confiance des électeurs, du personnel électoral, des candidats et de leurs équipes de campagne lors de la prochaine élection.

RICHARD P. TEMPORALE

Directeur général des élections Le 30 septembre 2020

Table des matières

Message du directeur général des élections vii
Mise à jour sur la préparation électorale
SURVOL Plan stratégique 2018-2023
BUT 1 • Organiser de façon économique des élections de qualité
et accessibles à tous. 6 Nouvelles délimitations des circonscriptions électorales 9 Recrutement de directeurs du scrutin 10 Changements législatifs 10 Élections partielles en 2019-2020 13 Élection partielle de Sackville-Cobequid, 18 juin 2019 14 Élections partielles du 3 septembre 2019 14 Élections partielles du 10 mars 2020 15
BUT 2 • Qualité des informations électorales
BUT 3 • Mobilisation et éducation des électeurs
BUT 4 • Respect de la loi électorale (<i>Elections Act</i>)
BUT 5 • Amélioration continue de l'efficacité individuelle
et organisationnelle
d'Élections Nouvelle-Écosse
(FOIPOP) et demande d'accès aux informations 30 Commission électorale 31 Lisibilité 31
Élections Nouvelle-Écosse - États financiers 32 États financiers vérifiés par un tiers indépendant - MNP 32 États financiers d'Élections Nouvelle-Écosse 35
Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse

Mise à jour sur la préparation électorale

En l'absence, en Nouvelle-Écosse, d'un cycle électoral à date fixe, ENE doit constamment être prêt à organiser la prochaine EGP. En ce qui concerne la 41° EGP, le travail de planification n'avait jamais été aussi difficile. Les contraintes budgétaires, l'incertitude législative et la pandémie de COVID-19 ont accru les difficultés liées à un calendrier déjà serré. Les membres du personnel d'ENE organisent leur travail entre leur bureau à la maison et le siège social afin de pouvoir relever ses défis et être prêts pour les élections d'ici le 1er avril 2021.

Dans le rapport de préparation aux élections publié le 6 novembre 2019, nous indiquons qu'ENE se trouve face à des défis liés à l'obtention de fonds, pendant l'année financière 2019-2020, pour se préparer à la prochaine EGP. En l'absence d'un budget approuvé, bon nombre des activités préélectorales prévues pour 2019-2020 ont été reportées à 2020-2021. Les restrictions budgétaires ont surtout eu des conséquences sur les activités nécessitant de payer des services, des infrastructures et des équipements externes. La date initiale de préparation à la 41^e EGP a donc été déplacée du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021.

Le 22 janvier 2020, le directeur général a présenté au comité spécial de l'Assemblée législative nos prévisions budgétaires pour l'année financière 2020-2021, qui comprennent 2 940 000 \$ pour le financement du travail de préparation aux élections. Le comité spécial a recommandé les prévisions budgétaires d'ENE au ministère des Finances et du Conseil du Trésor afin qu'elles fassent partie du budget provincial pour 2020-2021. Le budget provincial approuvé par l'Assemblée législative en mars 2020 prévoyait 2 679 000 \$ pour la préparation d'ENE aux élections. ENE pouvait donc commencer le travail de préparation électorale et faire en sorte que les projets établis puissent aller de l'avant. La pandémie de COVID-19 a cependant entraîné des difficultés financières, et nous collaborons avec le bureau du médecin-hygiéniste en chef pour estimer les coûts des mesures de précaution liées au contrôle de l'infection. Les coûts relatifs à la préparation et à la tenue d'élections sûres et inclusives, notamment pour se procurer des équipements de protection individuelle (EPI), modifier la prestation de la formation du personnel électoral, ajouter des lieux de vote et obtenir des locaux plus grands pour répondre aux mesures d'éloignement physique, ainsi qu'informer davantage le public, constituent pour le ministère des Finances et du Conseil du Trésor des pressions budgétaires imprévues.

Les modifications législatives contenues dans le projet de loi 225 ont reçu la sanction royale le 10 mars 2020. L'article 354 de la loi électorale (*Elections Act*) stipule qu'aucune modification ne peut être appliquée à une élection si le décret de convocation des électeurs est délivré dans les six mois suivant l'adoption de la modification (pour le projet de loi 225, cette date était le 10 septembre 2020). Cette disposition garantit une période raisonnable pour que le personnel électoral puisse se préparer aux

changements avant qu'ils n'entrent en vigueur. Du point de vue d'ENE, les modifications législatives ont été pleinement intégrées dans son programme de préparation électoral. L'application de ces dispositions a des conséquences sur tous les aspects du processus de planification, c'est-à-dire l'élaboration du système, l'achat d'équipement, la création des documents, les programmes de formation du personnel électoral ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

Au moment de la publication du présent rapport, le projet de loi 225 n'avait pas été proclamé. En attendant, nous poursuivrons notre travail de planification à la fois en fonction du cadre législatif actuel et en fonction des modifications apportées à la loi électorale (*Elections Act*) en vertu du projet de loi 225. À titre d'exemple, les modifications relatives au vote électronique nécessitaient la création d'un nouveau module d'enregistrement des votes par anticipation, venant remplacer le système de bulletin sur demande utilisé lors de l'EGP de 2017. Le personnel poursuit le travail de création de deux ensembles de matériel et de modules de formation selon que les dispositions relatives à la 41° EGP soient ou non proclamées. Un tel travail de planification constitue une utilisation inefficace et coûteuse des ressources. Le financement lié aux modifications législatives a été approuvé dans notre budget pour 2020-2021. Tout autre retard quant à la proclamation des dispositions du projet de loi 225 nuira à notre budget. La proclamation permettrait en effet au programme de préparation électoral d'ENE de se dérouler efficacement.

À mesure que nous avançons vers la date cible de préparation électorale, c'est-à-dire le 1er avril 2021, la planification en toute sécurité d'une élection équitable et ouverte à tous ainsi que les coûts correspondants, qui ne sont pas prévus dans le budget 2020-2021, constituent des aspects très importants ayant des conséquences sur la prestation de nos services. Nous fournirons, s'il y a lieu, des mises à jour sur la préparation électorale tout au long de l'année financière 2020-2021.

1ER BUT • ORGANISER DE FAÇON ÉCONOMIQUE DES ÉLECTIONS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS

Cet objectif se rapporte à toutes les activités permettant de faire en sorte que chaque bureau de directeur de scrutin, bureau de vote et membre du personnel soit équipé et prêt à organiser des élections équitables et non partisanes. Il s'agit de créer et de distribuer du matériel clair et concis en temps voulu à tous les personnels, partis politiques et candidats, et de donner des formations appropriées.

2^E BUT • QUALITÉ DES INFORMATIONS ÉLECTORALES

L'une de nos tâches principales consiste à mettre à jour les données relatives aux élections, y compris le registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire la liste des résidents admissibles inscrits pour voter.

Les électeurs figurant sur cette liste recevront, pendant l'élection, des renseignements sur les lieux et les dates du vote.

3^E BUT • MOBILISATION ET ÉDUCATION DES ÉLECTEURS

Nous sommes chargés de mener des programmes d'éducation et d'information à l'intention des électeurs. Nous voulons faire en sorte que les électeurs et les autres parties prenantes disposent de toutes les informations dont elles ont besoin pour comprendre quand, où et comment ils peuvent voter, et quelles sont les personnes qui peuvent voter.

4^E BUT • RESPECT DE LA LOI ÉLECTORALE (ELECTIONS ACT)

Nous avons fait preuve de vigilance pour favoriser et assurer le respect de la loi électorale (*Elections Act*), y compris le régime de financement politique.

Nous diffusons des interprétations claires des parties obligatoires de la loi et aidons différents acteurs du processus électoral à établir leurs états financiers selon les besoins et en temps voulu.

Élections Nouvelle-Écosse calcule et distribue les fonds aux partis et candidats enregistrés conformément à la loi électorale (*Elections Act*). Élections Nouvelle-Écosse travaille en étroite collaboration avec les agents officiels des partis enregistrés et leur a fourni des documents de référence pour les formations.

5^E BUT • AMÉLIORATION CONTINUE DE L'EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET ORGANISATIONNELLE

Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer l'efficacité individuelle et organisationnelle, et, à cette fin, nous élaborons certains projets pour pouvoir atteindre cet objectif.

SURVOL

Plan stratégique 2018-2023

Le plan stratégique quinquennal d'ENE applique les leçons tirées de la 40° EGP qui s'est déroulée le 30 mai 2017. Il décrit également les défis et les risques prévus au cours de la période de cinq ans qui est visée, ainsi que la manière dont nous prévoyons saisir les occasions qui se présentent ainsi qu'atténuer les risques anticipés.

L'année financière 2019-2020 constitue la deuxième année de notre plan stratégique, et ce rapport annuel présente nos progrès jusqu'à présent.

Notre personnel reste engagé quant à l'amélioration continue afin que nous puissions réaliser notre vision, c'est-à-dire que tous les Néo-Écossais nous font confiance pour exceller dans l'organisation d'élections équitables, inclusives et accessibles. La portée du travail qu'effectue ENE est large, car ce travail concerne tous les aspects du processus électoral. Les projets sont les suivants : embauche et formation des directeurs du scrutin (DS) et du personnel de leur bureau, création du matériel électoral, mise à jour des systèmes et de la technologie nécessaire, obtention de lieux de vote accessibles aux électeurs handicapés physiques, travail de sensibilisation des parties prenantes et des groupes électoraux vulnérables, respect de la loi électorale (*Elections Act*).

En raison de la modification de la date de préparation électorale en 2019-2020, ENE a dû réexaminer le calendrier ainsi que le contenu de ses plans afin de pouvoir respecter ses objectifs stratégiques et poursuivre ses initiatives au cours de l'année financière 2020-2021.

BUT 1:

Organiser de façon économique des élections de qualité et accessibles à tous

Le but central de notre travail est d'organiser des élections générales provinciales. La préparation électorale est donc au cœur de nos activités courantes. Étant donné que la Nouvelle-Écosse n'a pas de date fixe pour les élections provinciales, nous sommes toujours prêts à organiser une élection générale ou partielle.

Offrir aux électeurs, pendant toute la période électorale, des moyens sûrs et novateurs de voter par anticipation n'importe où dans la province a fait de la Nouvelle-Écosse un véritable chef de file en matière d'accessibilité au Canada.

L'état constant de bonne préparation d'ENE garantit que nous exécutons bien nos tâches au jour le jour et que nous élaborons et distribuons bien les ressources nécessaires en temps voulu.



Indicateurs du premier objectif stratégique

Activité à mesurer	Indicateur
Mesurer la qualité au moyen d'un programme de contrôle et d'observation après l'élection générale (ou l'élection	L'analyse effectuée après la 40° EGP a permis d'élaborer et de définir des références pour les futures élections.
partielle).	Cette analyse a contribué à l'élaboration des recommandations du directeur général qui ont mené aux modifications législatives approuvées grâce au projet de loi 225 lors de la session du printemps 2020 de l'Assemblée législative.
Prévoir un budget pour la 41° EGP avec un coût (ajusté en fonction de l'inflation de l'IPC) identique à celui de la 40° EGP et mesurer la rentabilité des activités par rapport à cette décision.	Le coût par électeur a été de 13,07 \$ pour la 40° EGP, contre 12,89 \$ pour la 39e EGP, ce qui représente une augmentation de 1,4 %, alors que l'IPC a augmenté de 4,9 % pendant la même période.
	En 2019-2020, les prévisions des coûts liés à la 41 ^e EGP ont été ajustées en fonction des modifications législatives, y compris une augmentation du nombre de circonscriptions. La mise à jour des estimations de coûts se poursuivra en fonction des prévisions liées aux conséquences de la pandémie de COVID-19.
Établir des objectifs précis et mesurables pour la formation, les communications et d'autres aspects de la prestation de services, et évaluer le travail effectué selon des critères prédéfinis.	Des indicateurs seront définis en 2020-2021 pour la 41 ^e EGP.
Atteindre les objectifs en matière d'accessibilité	en faisant ce qui suit :
 S'assurer que 98 % des électeurs inscrits se trouvent à moins de quinze minutes en voiture de leur bureau de vote le jour du scrutin; 	Lors de la 40° EGP, 99 % des électeurs se trouvaient à 15 minutes en voiture d'un bureau de vote.
 S'assurer que les électeurs inscrits se trouvent à moins de 25 minutes en voiture de leur bureau de vote par anticipation; 	Lors de la 40° EGP, 98 % des électeurs se trouvaient à moins de 25 minutes en voiture d'un bureau de vote par anticipation.
 S'assurer que les bureaux de vote, le jour du scrutin, respectent les critères d'accessibilité pour les électeurs ayant un handicap physique; 	Nos normes d'accessibilité ont été respectées dans 89 % des bureaux de vote le jour de l'EGP de 2017.

 Élargir, pour les personnes handicapées, l'éventail des possibilités de participer au scrutin et d'obtenir un emploi dans les bureaux des directeurs du scrutin et, quand cela est possible, dans les bureaux de vote; Lors de la 40° EGP, 10 des 17 personnes qui ont postulé par l'intermédiaire de reachAbility* ont été embauchées pendant la période électorale. ENE rendra compte de ses efforts visant à élargir les possibilités d'emploi pour les électeurs handicapés lors des élections à venir.

 Travailler avec les groupes de personnes handicapées afin de rendre les bureaux de vote le plus accessibles possible; Au total, 89 % des bureaux de vote étaient accessibles en fauteuil roulant lors de la 40° EGP. ENE rendra compte de ses efforts visant à améliorer ce pourcentage lors de la 41° EGP.

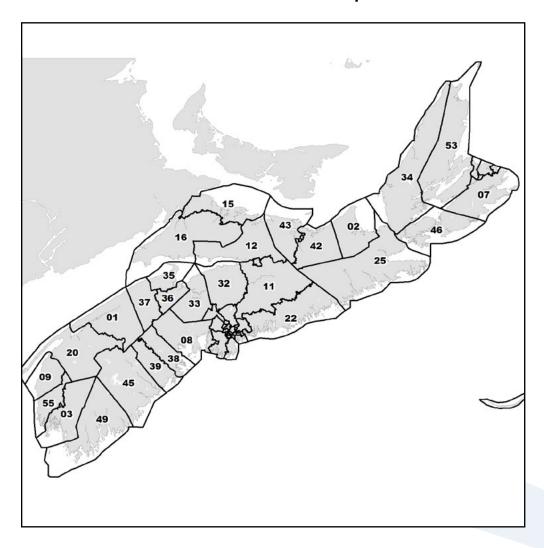
^{*}reachAbility est un organisme offrant des programmes favorisant l'inclusion.

Nouvelles délimitations des circonscriptions électorales

Notre plan stratégique prévoyait la mise en œuvre des nouvelles délimitations des circonscriptions électorales. ENE a apporté en 2018-2019 un soutien aux travaux de la Commission de délimitation. Le personnel d'ENE a offert un soutien technique lié à l'analyse des données cartographiques et spatiales à la Commission lorsqu'elle produisait son rapport et formulait ses recommandations.

En 2019-2020, ENE a travaillé à la mise en œuvre des 55 nouvelles circonscriptions électorales. L'équipe chargée des systèmes d'information géographique (SIG) a mis à jour les délimitations des sections de vote et créé de nouvelles cartes des circonscriptions, qui peuvent être consultées sur notre site Web. Notre équipe a beaucoup travaillé pour recruter de nouveaux directeurs du scrutin, et nous avons fourni des conseils sur la création d'associations de circonscription.

Nouvelle carte de délimitation des circonscriptions électorales



Recrutement de directeurs du scrutin

En vertu de la loi électorale (*Elections Act*), la nouvelle délimitation des circonscriptions entraînera la dissolution automatique des nominations des directeurs du scrutin en place. Nommés par le DGE, les directeurs du scrutin provinciaux organisent le processus électoral dans leur circonscription électorale. Lorsque de nouvelles limites entrent en vigueur en vertu d'une édiction de l'Assemblée législative, il faut procéder à la nomination de nouveaux directeurs du scrutin.



En prévision de ce changement, ENE a amorcé un concours et un processus de sélection au mérite en 2018-2019 afin d'établir un bassin de candidats qualifiés pour être nommés directeurs du scrutin. Le recrutement s'est poursuivi en 2019-2020, et ENE a mené plus de 100 entrevues ainsi qu'essais techniques auprès de candidats potentiels dans 15 collectivités de la province.

La COVID-19 ayant empêché les cérémonies de nomination en personne, le directeur général a nommé les nouveaux DS par courrier; ceux-ci ont commencé leur formation en avril 2020.

Changements législatifs

Le gouvernement a présenté le projet de loi 225 lors de la session du printemps 2020. Ce rapport met en œuvre la plupart des changements législatifs recommandés par le directeur général dans les rapports faisant suite à la 40° EGP. Le projet de loi 225 a reçu la sanction royale en mars 2020, mais il n'a pas encore été promulgué, comme l'indique la mise à jour du présent rapport sur la préparation électorale.

Les dispositions du projet de loi 225 constituent les prochaines étapes de la réforme électorale. Elles moderniseront et amélioreront l'administration des élections provinciales en Nouvelle-Écosse.

Le tableau ci-dessous fournit des détails sur les principales dispositions du projet de loi 225.

Changement	De quoi s'agit-il?
Les partis et les candidats peuvent désormais faire de la publicité à moins de 60 mètres d'un bureau de vote.	Assouplissement des restrictions relatives aux publicités politiques.
Le siège d'un parti enregistré, un candidat ou un représentant de candidat peut désormais se trouver à moins de 60 mètres d'un bureau du directeur de scrutin.	Assouplissement des restrictions relatives aux locaux.
	Remarque: Les candidats doivent obtenir l'accord du directeur général des élections pour que leur siège se trouve dans le même édifice qu'un bureau de directeur du scrutin.

Changement	De quoi s'agit-il?			
Des processus ont été ajoutés pour les candidats qui se retirent ainsi que les partis qui retirent leur appui à un candidat après la clôture des candidatures.	Moins de confusion chez les électeurs et clarification des éléments figurant sur les bulletins de vote.			
Les membres des Forces armées en poste à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse lors d'une élection pourront voter en ligne.	Permet au directeur général des élections d'introduire plus d'options technologiques dans le processus de vote ainsi que de faciliter le vote des membres des Forces armées en poste à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse. (Vote électronique, vote sur Internet)			
Avoir recours à la technologie pour le vote par anticipation.	Permet au directeur général des élections d'avoir recours à la technologie pour simplifier le vote par anticipation. (Bulletins de vote électroniques ou bulletins numériques).			
	Cela facilite et accélère le dépouillement des bulletins de vote par anticipation et réduit les retards dans la communication des résultats des élections à la fermeture des bureaux de vote le jour du scrutin.			
Suppression de l'exigence relative à la présence de deux témoins/observateurs avant de commencer le dépouillement des bulletins de vote.	Permet d'effectuer le dépouillement en l'absence d'observateurs.			
Suppression de l'étape superflue relative à la vérification de l'identité des électeurs une seconde fois en comparant la signature des demandes de bulletin de vote en blanc à celle se trouvant sur les enveloppes de déclaration, et ce juste avant le dépouillement des bulletins de vote.	Facilite et accélère le dépouillement.			
Suppression de l'exigence selon laquelle l'avis de scrutin doit être publié dans un journal.	Permet au directeur général des élections d'avoir recours aux médias sociaux et à d'autres médias pour annoncer les élections et informer davantage de personnes; permet également de procéder de façon plus économique.			
Le directeur général des élections détermine le nombre maximal d'électeurs pour chaque section de vote, en tenant compte des temps de déplacement.	Permet au directeur général des élections de fixer des normes pour le temps de trajet des électeurs.			
Les projets pilotes (notamment en ce qui concerne un guide sur le vote électronique) seront autorisés après avoir présenté les détails à la Commission électorale, pris en compte leurs commentaires et obtenu le soutien unanime de la Commission	Permet à ENE d'innover plus facilement et de s'adapter aux nouvelles technologies pour voter.			

soutien unanime de la Commission.

Changement	De quoi s'agit-il?
Les bulletins refusés seront signalés dans les résultats officiels.	Permet une plus grande transparence pour rendre compte des votes exprimés.
Les électeurs ou leurs représentants doivent désormais présenter une demande par écrit pour faire modifier leurs renseignements. Ces demandes ne peuvent plus être faites verbalement.	Favorise l'intégrité et la sécurité du processus de vote en limitant les possibilités de fraude électorale par vol d'identité.
Suppression de l'exigence selon laquelle le directeur général des élections doit demander des listes du personnel électoral aux partis enregistrés qui sont arrivés en première et en deuxième position lors de l'élection précédente.	Procure aux directeurs du scrutin plus de souplesse en matière de dotation en personnel et accélère le processus de dotation.
Suppression de l'exigence selon laquelle les électeurs doivent indiquer leur « sexe » lors de leur demande d'inscription au registre ou à la liste des électeurs.	Protège davantage la vie privée des électeurs et rend ce renseignement facultatif.
Une personne demandant un recomptage doit désormais fournir une raison précise au juge. Les raisons sont les suivantes : un scrutateur n'a pas convenablement dépouillé un bulletin de vote, a rejeté un bulletin de vote ou n'a pas déclaré le bon nombre de bulletins de vote pour un candidat; le DS a mal compilé les votes; le tribunal a déterminé qu'il peut y avoir d'autres motifs pour justifier un nouveau dépouillement.	Rend la Nouvelle-Écosse conforme aux normes adoptées par d'autres organismes de gestion des élections au Canada.
Ajout des « dépenses familiales et d'accessibilité » pour les dépenses raisonnables engagées lors d'une élection par un candidat pour : (i) la garde d'enfants, (ii) les soins au conjoint, (iii) les soins aux aînés, (iv) les soins à une personne handicapée, au sens de la loi sur l'accessibilité (Accessibility Act), dont un candidat s'occupe normalement, et (v) dépenses engagées pour un handicap du candidat, au sens de la loi sur l'accessibilité (Accessibility Act).	Permet d'accorder des fonds aux candidats qui engagent des dépenses supplémentaires pendant la période électorale pour un handicap, la garde d'enfants, les soins à un aîné ou les soins au conjoint.

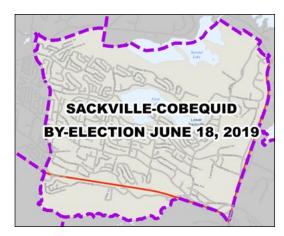
Élections partielles en 2019-2020

Au cours de l'année financière 2019-2020, six élections partielles ont eu lieu. Le tableau suivant présente les détails qui ont mené à chacune de ces élections ainsi que la répartition des 51 sièges à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse pour chaque changement.

Détails et dates	Répartition des 51 sièges à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse					
	PLNE	PC	NPD	Indépendants	Vacances	
Avant les élections partielles de 2019- 2020.	27	17	7	0	0	
Le 16 novembre 2018, le député de Sackville-Cobequid (Dave Wilson, NPD) a quitté son siège, ce qui a mené à la première élection partielle.	27	17	6	0	1	
Le 7 juin 2019, la députée de Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River (Lenore Zann, NPD) s'est déclarée indépendante.	27	17	5	1	1	
Après l'élection partielle du 18 juin 2019 à Sackville-Cobequid.	27	18	5	1	0	
Le 24 juin 2019, la députée de Cape Breton-Richmond (Alana Paon, PC) est devenue indépendante.	27	17	5	2	0	
Le 31 juillet 2019, les députés d'Argyle- Barrington (Chris d'Entremont, PC), de Northside-Westmount (Eddie Orrell, PC) et de Sydney River-Mira-Louisbourg (Alfie MacLeod, PC) ont démissionné, ce qui a mené à trois élections partielles.	27	14	5	2	3	
Après les élections partielles du 3 septembre à Argyle-Barrington, Northside-Westmount et Sydney River- Mira-Louisbourg.	27	17	5	2	0	
Le 12 septembre 2019, la députée de Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River (Lenore Zann, NPD) a libéré son siège.	27	17	5	1	1	
Le 6 janvier 2020, la députée de Cape Breton Centre (Tammy Martin, NPD) a annoncé qu'elle quitterait son siège le 6 février 2020.	27	17	4	1	2	
Le 24 février 2020, le député de Chester- St. Margaret's (Hugh MacKay, PLNE) est devenu indépendant.	26	17	4	2	2	
Après l'élection partielle du 10 mars à Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River et à Cape Breton Centre.	26	18	5	2	0	

Élection partielle de Sackville-Cobequid, 18 juin 2019

L'élection partielle de Sackville-Cobequid a été déclenchée en raison de la démission du député Dave Wilson (NPD) le 16 novembre 2018. Le 15 mai 2019, conformément à une ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, le directeur général des élections a, en vertu de la loi électorale (*Elections Act*) délivré un bref électoral au DS par intérim de la circonscription de Sackville-Cobequid ordonnant la tenue d'une élection le mardi 18 juin 2019. Le 20 juin, lors du recensement des votes, on a déterminé que Steve Craig (PC) avait obtenu le plus de votes. Le vendredi 28 juin 2019, M. Craig a été déclaré élu avec le retour du bref électoral.

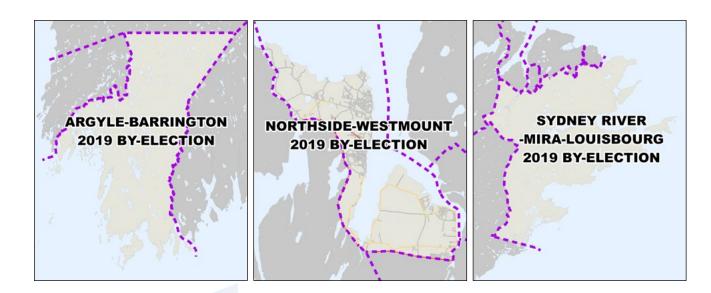


Élections partielles du 3 septembre 2019

Argyle-Barrington

Northside-Westmount

Sydney River-Mira-Louisbourg



Le 31 juillet 2019, trois députés de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, Chris d'Entremont (PC), Eddie Orrell (PC) et Alfie MacLeod (PC), ont quitté leur siège pour se présenter aux élections fédérales d'octobre 2019, laissant ainsi des postes vacants dans les circonscriptions d'Argyle-Barrington, de Northside-Westmount et de Sydney

River-Mira-Louisbourg. Le 2 août 2019, conformément à une ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, le directeur général des élections a, en vertu de la loi électorale (*Elections Act*), délivré des brefs électoraux aux DS de ces circonscriptions ordonnant la tenue d'élections le mardi 3 septembre 2019. Le 5 septembre, lors du recensement officiel des votes, on a déterminé que les candidats suivants avaient le plus de votes; ils ont donc été déclarés élus le vendredi 13 septembre 2019 avec le retour des brefs électoraux :

- Argyle-Barrington Colton LeBlanc (PC)
- Northside-Westmount Murray Ryan (PC)
- Sydney River-Mira-Louisbourg Brian Comer (PC)

Élections partielles du 10 mars 2020

Cape Breton Centre

Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River

Le 12 septembre 2019, Lenore Zann (indépendante) a quitté son siège à Truro-Bible Hill-Millbrook-Salmon River, et le 6 février 2020, la démission de Tammy Martin (NPD) est entrée en vigueur pour la circonscription de Cape Breton Centre. Le 6 février 2020, conformément à une ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, le directeur général des élections a, en vertu de la loi électorale (*Elections Act*) délivré des brefs électoraux aux DS de ces circonscriptions ordonnant la tenue d'élections le mardi 10 mars 2020. Le 12 mars, lors du recensement officiel des votes, on a déterminé que les candidats suivants avaient le plus de votes; ils ont donc été déclarés élus le vendredi 20 mars 2020 avec le retour des brefs électoraux :

- Cape Breton Centre Kendra Coombes (NPD)
- Truro-Bible Hill-Millbrook-Salomon River David Ritcey (PC)





BUT 2:

Qualité des informations électorales

La qualité d'une élection dépend en grande partie de la qualité des informations électorales.

Le rassemblement et la mise à jour des données relatives aux élections, notamment du registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, sont un aspect important du mandat d'ENE. Il est essentiel de veiller à ce que les informations soient à jour, dépourvues de données erronées, exactes, complètes et, surtout, sécurisées.

ENE s'est engagé à améliorer la qualité de manière continue. À cette fin, nous évaluons et transformons continuellement les buts et les mesures liés à notre plan stratégique. La qualité des informations électorales comprend la production de rapports transparents sur les dépenses et le financement public.

Le présent rapport annuel fournit des renseignements sur la façon dont nous dépensons notre budget. Il illustre les coûts liés à la réalisation du mandat de l'organisation, y compris le financement public qui est versé directement aux partis enregistrés. En 2018-2019, nous avons inclus pour la première fois un rapport financier annuel (non vérifié). En ce qui concerne l'année financière 2019-2020, le rapport annuel comprend pour la première fois un rapport financier vérifié par un tiers indépendant. ENE prévoit d'inclure également un rapport financier vérifié au cours des années à venir, car une telle mesure est conforme au principe d'indépendance d'ENE et s'inscrit dans son travail visant à améliorer la transparence de ses rapports financiers.

Êtes-vous inscrit à la liste électorale?



Découvrez comment vous inscrire à la liste en cliquant ici.

Indicateurs pour le but stratégique n° 2

Activité à mesurer	Indicateur		
Déterminer la couverture du registre des électeurs. On entend par « couverture » le pourcentage d'électeurs admissibles (personnes âgées de 18 ans et plus, ayant le statut de citoyen canadien et ayant habité dans la province pendant six mois) dont le nom figure sur la liste.	Nous avons rendu compte de la couverture de la liste électorale de 95,50 % après la 40° EGP dans le volume I et fourni une mise à jour dans le volume II. Ce rapport sera effectué après chaque EGP.		
Effectuer des études qualitatives sur le niveau de compréhension lié aux informations destinées au public et sur l'efficacité de ces informations.	En 2018-2019, nous avons mené des recherches sur le niveau de compétence en lecture exigé pour nos textes, car nous nous sommes engagés à rendre nos rapports faciles à lire et à comprendre. À la lumière de ces recherches, nous avons sélectionné le Test de lisibilité selon le niveau scolaire de Flesch-Kincaid pour nous aider à déterminer la lisibilité des textes.		
Rendre compte du niveau de compétence en lecture exigé pour les rapports, comme le rapport annuel du DGE et le rapport annuel sur le régime de contributions politiques.	En 2019-2020, chaque rapport publié par ENE incluait la mesure de lisibilité. Tous les rapports étaient de niveau 12, ce que nous cherchons à obtenir.		

Partenariats de partage des données d'Élections Canada

Le registre des électeurs tient la liste complète des électeurs admissibles de la province, qui sont au nombre de plus de 766 000. Les informations figurant dans la liste sont recueillies et mises à jour directement auprès des électeurs, au moyen de mises à jour mensuelles des registres du permis de conduire, des statistiques de l'état civil et des dossiers médicaux, et au moyen des mises à jour régulières du Registre national des électeurs d'Élections Canada.

Cette année, ENE a poursuivi sa collaboration avec Élections Canada afin de profiter de son service d'inscription en ligne des électeurs, afin d'offrir aux Néo-Écossais admissibles un processus en une seule étape pour ajouter leur nom ou mettre à jour leurs coordonnées à la fois sur le Registre national des électeurs et le Registre des Électeurs de la Nouvelle-Écosse.

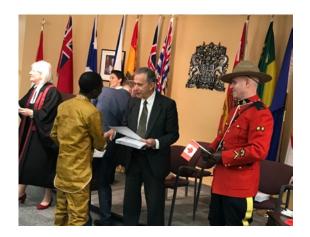
L'échange de renseignements en ligne a commencé en septembre 2018 afin d'offrir des mises à jour quotidiennes pendant les élections ainsi que des mises à jour mensuelles en dehors des périodes électorales. Environ 15 000 Néo-Écossais ont utilisé le service d'inscription en ligne des électeurs pour ajouter ou modifier leur adresse entre avril 2019 et mars 2020; et 640 électeurs se sont inscrits en ligne lors des six dernières élections partielles tenues en 2019 et en 2020. La collaboration entre Élections Canada et ENE synchronise nos efforts pour recueillir en temps voulu des données exactes et sécurisées sur les électeurs au profit des deux organismes en question, et illustre l'efficacité d'un système d'inscription en ligne intégré.

BUT 3:

Mobilisation et éducation des électeurs

Notre mandat exige de nous que nous veillions à ce que la population néo-écossaise reçoive des informations décrivant comment, quand et où voter lors des élections provinciales. Ces informations sont distribuées aux parties prenantes à l'interne et à l'externe – électeurs admissibles, candidats, fonctionnaires électoraux, partis politiques, associations de circonscription, tierces parties et membres de l'Assemblée législative – sur divers supports (documents imprimés, radios locales, sites Web, réseaux sociaux, portail interne, etc.). Il est essentiel, pour la réussite de ce but stratégique, que ces différents groupes participent à une communication bilatérale.

Ce troisième but englobe divers projets d'ENE, notamment la production d'un plan global de communication visant à guider les communications externes, ainsi que l'élaboration et la diffusion de ressources prêtes pour l'élection. Ces ressources comprennent des guides, des brochures, des vidéos et des formations en personne et en ligne destinés aux fonctionnaires électoraux et aux représentants des partis et des candidats potentiels.



Indicateurs pour le but stratégique n° 3

Activité à mesurer

Indicateur

Établir des objectifs et mesurer la participation des éducateurs et des autres parties prenantes aux programmes d'ENE.

Les indicateurs de ce but seront élaborés en tenant compte des précautions relatives à la COVID-19. ENE prévoit de collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour créer un programme d'engagement des jeunes, mais reconnaît que ce travail pourra être difficile en raison de la COVID-19.

Stratégies d'éducation

Certains groupes d'électeurs sont généralement associés à un faible taux de participation aux élections en raison d'obstacles comme la langue et certains aspects culturels. ENE poursuit donc ses efforts d'éducation auprès de ces groupes afin de les aider à surmonter leurs problèmes d'accès et s'assurer qu'ils peuvent pleinement exercer leurs droits démocratiques. Les stratégies d'éducation d'ENE visent à établir des relations continues avec certains groupes d'électeurs afin de comprendre leurs besoins électoraux et y répondre.

Avant la 40° EGP, en 2017, ENE avait travaillé avec les communautés des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse pour établir une stratégie adaptée à leurs besoins, le but étant d'accroître les possibilités de participation des communautés des Premières Nations et d'améliorer les services destinés à ces électeurs potentiels en misant sur la collaboration. Cette stratégie a conduit à l'embauche d'un agent des relations communautaires (ARC) pour la 40° EGP dans chaque bande. Les ARC ont collaboré avec le personnel d'ENE et les directeurs de scrutin locaux pour veiller à ce que les listes d'électeurs utilisées dans leurs réserves soient à jour et exactes. Lorsqu'une réserve avait plus de 100 électeurs admissibles, elle acquérait un bureau de vote sur place, dirigé par des fonctionnaires des Premières Nations, un Aîné et un représentant des jeunes. Pendant la préparation de la 41° EGP, la stratégie pour les Premières Nations continuera de tirer parti des enseignements tirés du travail effectué lors de la 40° EGP.

Bien qu'ENE se soit engagé à travailler de manière plus collaborative avec les communautés des Premières Nations, nous reconnaissons que nous devons embaucher une personne d'ascendance autochtone à titre d'agent de liaison avec les Premières Nations pour piloter et éclairer notre stratégie. Nous poursuivrons cette stratégie pendant l'année financière 2020-2021 afin de renforcer notre partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations et fournir des conseils pour cet important travail de sensibilisation.

En 2019-2020, ENE a pris les premières mesures de mise en œuvre de stratégies de sensibilisation de la communauté afro-néo-écossaise et de la communauté acadienne de la province. Nous reconnaissons que ces groupes sont confrontés depuis longtemps à des difficultés en tant qu'électeurs, et nous souhaitons mieux comprendre leurs besoins afin de pouvoir apporter des solutions de manière respectueuse. Pour faciliter l'élaboration de ces stratégies, nous prévoyons de travailler en collaboration avec les membres des communautés et de les faire participer à cette importante initiative de sensibilisation.

En raison de la disposition du projet de loi 225 relative à l'aide financière des candidats handicapés, ENE a commencé à travailler avec la communauté des personnes handicapées par l'intermédiaire du Conseil consultatif des personnes handicapées et du directeur général responsable des personnes handicapées. Les moyens visant à recueillir des renseignements sur les candidats sont en cours d'élaboration et comprendront les formulaires de candidature, des brochures ainsi que la modification du matériel et des manuels de formation à temps pour la prochaine élection.

Initiative relative aux nouveaux citoyens canadiens

Les nouveaux citoyens forment un groupe important de parties prenantes. Notre but est de nous assurer que les nouveaux citoyens comprennent leurs droits en tant qu'électeurs admissibles et qu'ils sachent comment s'inscrire au registre des électeurs et accéder aux bureaux de vote de la Nouvelle-Écosse.

Pour atteindre cet objectif, ENE a créé en 2018-2019 des brochures d'information à l'intention des nouveaux citoyens canadiens. Notre trousse de documents comprend une lettre de bienvenue du DGE, une brochure destinée aux nouveaux citoyens qui explique le processus électoral de la Nouvelle-Écosse et une brochure qui explique comment s'inscrire au registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse.

En collaboration avec le ministère de l'Immigration, nous avons commencé à assister aux cérémonies de citoyenneté en janvier 2019. Nous avons poursuivi cette initiative en 2019-2020 et accru nos efforts en participant à un travail coordonné avec les organismes de gestion des élections à travers le pays. Nous avons créé ensemble des documents et fait pression à l'échelle nationale pour fournir des informations sur les élections pendant toutes les cérémonies de citoyenneté au Canada. ENE continue d'utiliser les trousses pour les nouveaux citoyens afin de faire une utilisation efficace des documents imprimés. Nous prévoyons à l'avenir utiliser les ressources communes créées par nos partenaires nationaux.

En 2019-2020, ENE a participé à autant de cérémonies de citoyenneté que possible. Les membres de l'équipe de direction ont tour à tour assisté à ces cérémonies pour accueillir les nouveaux citoyens. Lors d'une cérémonie de citoyenneté, le 31 janvier 2020, le directeur général a fait l'expérience unique d'accueillir un des membres du personnel d'ENE, Saili Tang, et son mari, Lu Yang, comme citoyens canadiens. Ce moment a souligné pour nous l'importance de la participation de l'ENE à cette importante initiative.



La famille d'ENE a été ravie de célébrer avec leur collègue Saili Tang et son mari, Lu Yang, lorsqu'ils ont reçu leur citoyenneté canadienne en janvier 2020.

Conseil consultatif en matière d'éducation

En 2018-2019, ENE a fondé un conseil consultatif en matière d'éducation composé d'éducateurs néo-écossais. Ce groupe nous aide à évaluer et à exploiter les documents relatifs à l'éducation civique qui se trouvent sur notre site Web et à élaborer de nouveaux plans de cours pour aider les jeunes à approfondir leurs connaissances sur la démocratie.

En octobre 2019, ENE a participé à une journée provinciale de perfectionnement professionnel pour les enseignants en sciences sociales de toute la province. Les membres de notre comité consultatif ont alors présenté un projet de plan de cours élaboré à partir des renseignements électoraux. Cette journée provinciale a permis non seulement d'examiner ce document, mais également d'affiner les plans de cours.

Une fois terminés, les plans seront mis à la disposition des enseignants sur le site Web d'ENE et répondront aux résultats des programmes provinciaux afin qu'ils puissent être approuvés pour l'enseignement.

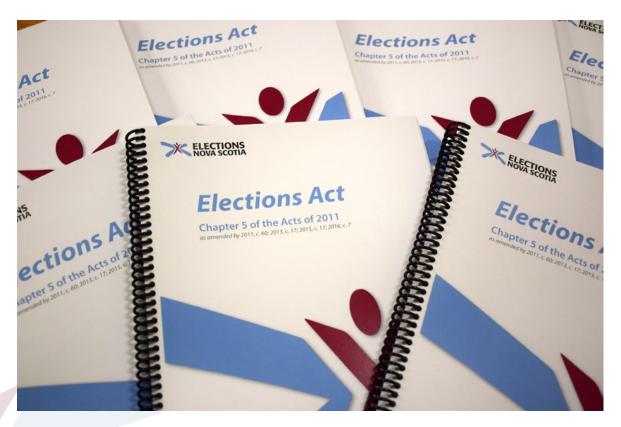


BUT 4

Respect de la loi électorale (Elections Act)

Le contrôle du respect de la loi électorale (*Elections Act*) est une fonction importante d'ENE. Il faut pour cela des mesures en vue d'éduquer et d'informer le grand public, les dirigeants responsables des partis enregistrés, les candidats des associations de circonscription électorale (ACE) et les tierces parties et en vue d'enquêter sur des cas possibles d'infraction à la loi.

ENE propose aux représentants des candidats, aux partis, aux associations de circonscription et aux tierces parties des formations en vue de les doter des outils nécessaires pour qu'ils gèrent leurs finances dans le respect de la loi électorale (*Elections Act*). Ces formations comprennent des séances en personne, des vidéos de formation en ligne, des brochures thématiques et des manuels décrivant les processus et procédures financiers selon la loi électorale (*Elections Act*). ENE déploie tous les efforts pour fournir des interprétations claires de la loi aux diverses parties intéressées en vue de veiller au respect de la loi électorale (*Elections Act*).



Indicateurs pour le but stratégique n° 4

Activité à mesurer	Indicateur		
Mesurer le nombre d'infractions débouchant sur des ententes de conformité. ENE rendra compte des cas où les partis enregistrés et les ACE n'ont pas respecté les exigences de production de rapports annuels.	révélé qu'aucune violation n'avait été commise De plus amples détails sur l'enquête et les		
Pour l'année financière 2019-2020 et la 41 ^e EGP, l'objectif est de n'avoir ni violations ni manquements en matière de conformité.	résultats sont inclus dans le présent rapport.		
Mesurer le respect par les parties prenantes, dans le domaine du financement électoral, des délais relatifs au dépôt des rapports.	ENE rend compte du respect des délais de dépôt dans son rapport annuel sur les contributions et ses rapports sur les élections.		

Plainte relative à l'élection partielle de Sackville-Cobequid

Le 16 mai 2019, ENE a reçu une plainte selon laquelle Steve Craig, candidat du PC à l'élection partielle de Sackville-Cobequid et conseiller municipal du district 15 (Lower Sackville) de la Municipalité régionale d'Halifax (MRH), avait peut-être enfreint la loi électorale (*Elections Act*) en utilisant les ressources municipales pour se promouvoir comme candidat. La plainte contenait les deux allégations suivantes :

Premièrement, M. Craig avait distribué un bulletin d'information pendant la période électorale à l'aide de fonds municipaux, ce qui, de l'avis du plaignant, constituait de la publicité électorale; de plus, le bulletin n'indiquait pas que la publicité était autorisée par l'agent officiel du candidat;

Deuxièmement, M. Craig avait assisté à une cérémonie le 15 mai 2019 au cours de laquelle il avait remis à un groupe communautaire local un chèque de 20 000 \$ dans le cadre du fonds d'immobilisations du district municipal. Selon le plaignant, la remise de ce chèque visait à obtenir le vote d'une ou de plusieurs personnes.

Le 17 mai 2019, le DGE a ouvert une enquête en vertu des paragraphes 4(a), 5(p) et 287 de la loi électorale (*Elections Act*). Les conclusions de cette enquête sont les suivantes :

- En ce qui concerne la première allégation, le DGE a déterminé que le bulletin avait été distribué avant le début de la période électorale (c'est-à-dire avant l'émission du bref le 15 mai 2019). Le bulletin ne constituant donc pas de la publicité électorale, l'allégation a été rejetée.
- En ce qui concerne la deuxième allégation, le DGE a conclu que les fonds fournis par M. Craig à l'organisme communautaire, dans le cadre du fonds d'immobilisations du district municipal, faisaient partie de ses responsabilités de conseiller de la MRH et qu'ils ne visaient pas à le promouvoir comme candidat à l'élection partielle de Sackville-Cobequid.

Même si M. Craig n'a pas enfreint la loi électorale (*Elections Act*), le DGE a estimé qu'un représentant élu faisant partie d'un certain palier de gouvernement ne devrait pas remettre de fonds pendant sa présentation aux élections d'un autre palier de gouvernement. Le DGE a formulé les recommandations suivantes à cet égard dans un rapport publié le 29 mai 2019 :

Le DGE recommande que la loi électorale (Elections Act) soit modifiée pour obliger les élus locaux et les membres d'autres assemblées législatives à prendre un congé pendant la période électorale.

Le DGE recommande que la MRH envisage de mettre à jour ses lignes directrices en fonction des mises à jour de la loi électorale (Elections Act).

Pour donner suite à ces recommandations, la MRH et le ministère des Affaires municipales ont introduit des modifications de politiques et législatives pour se protéger contre d'éventuels conflits d'intérêts. En juin 2019, la MRH a adopté une résolution exigeant des conseillers qu'ils prennent un congé s'ils se portent candidats à une élection à un autre palier de gouvernement. Au cours de la session d'automne 2019 de ll'Assemblée législative, des modifications ont été apportées à la loi sur l'Assemblée législative (House of Assembly Act) pour obliger les membres de l'Assemblée législative à démissionner s'ils se présentent aux élections d'un autre ordre de gouvernement. De plus, des modifications ont été apportées à la loi sur les élections municipales (Municipal Elections Act) pour exiger des municipalités qu'elles établissent des politiques portant sur les conseillers se présentant aux élections d'autres paliers de gouvernement.

BUT 5

Amélioration continue de l'efficacité individuelle et organisationnelle

L'amélioration de l'efficacité individuelle et organisationnelle est un élément clé si nous voulons réaliser nos buts et maintenir notre cap. Nous ne pouvons pas en effet nous permettre de perdre de vue notre vision et notre mandat. Nous devons en permanence faire le point, en fonction de nos objectifs, sur les initiatives que nous menons, ainsi qu'adapter nos méthodes de travail en fonction des besoins afin de pouvoir relever les défis qui se présentent.

Les indicateurs d'efficacité organisationnelle et d'amélioration continue sont conformes au plan stratégique quinquennal mentionné plus haut dans ce document. ENE fait preuve de vigilance pour ce qui est de ses efforts visant à insuffler une culture de l'apprentissage à l'ensemble de l'organisme, avec un accent mis sur le recours à des pratiques exemplaires et à des activités de perfectionnement professionnel et du personnel. Nous nous efforçons également d'avoir des structures en place qui nous donnent la souplesse dont nous avons besoin, tout en évitant tout dépassement des coûts.

Chez ENE, nous nous concentrons sur nos efforts pour attirer et retenir au sein l'organisme des employés motivés, afin que l'organisme poursuive en continu son développement et sa croissance. Pour cela, nous renforçons les capacités de l'organisme sur les plans du leadership, de la prise de décisions et de la structure; nous cherchons à renforcer les capacités des gens, les processus de travail et les systèmes; et nous travaillons sur la culture de l'organisme. Lorsque nous découvrons des faiblesses, nous élaborons et mettons en œuvre des stratégies et des processus, ou nous adaptons les stratégies et processus déjà en place, afin d'améliorer les choses et d'assurer notre développement.

Indicateurs pour le but stratégique n° 5

Activité à mesurer

Mettre au point un indice de formation et mesurer le travail des gens à l'aide de l'indice, afin de disposer d'un indicateur global de la participation des membres de l'organisme à des activités de formation internes et externes, à des projets de partenariat et aux initiatives de coopération avec d'autres instances.

Indicateur

En 2019-2020, ENE s'est assuré que l'ensemble du personnel avait satisfait aux exigences de formation obligatoires de la Commission de la fonction publique. ENE a organisé une journée de formation sur la diversité à l'intention du personnel. Des membres d'ENE ont de plus suivi en 2019-2020 des formations professionnelles liées à leur travail. Le personnel d'ENE a également suivi une formation sur les élections à travers la Société canadienne pour la formation des fonctionnaires électoraux.

Sondage « Comment ça va au travail? »

ENE favorise le perfectionnement de son personnel et vise à être plus diversifié. Pour y parvenir, ENE suit le modèle de la Commission de la fonction publique (CFP) et mène donc des sondages pour mieux comprendre son personnel. Nous réalisons, la plupart des années, une enquête de recensement afin de recueillir des données démographiques auprès des DS, des conseillers contractuels et du personnel du siège social en vue d'établir une comparaison avec l'ensemble de la fonction publique. Il n'y a eu aucun changement important au sein du personnel d'ENE au cours de l'année financière 2019-2020, et de nombreux postes de DS sont restés vacants en attendant la confirmation des nouvelles circonscriptions électorales. Nous n'avons donc pas réalisé d'enquête de recensement cette année. Nous reprendrons le travail de recensement en 2020-2021 auprès des 55 nouveaux DS.

La CFP réalise chaque semestre le sondage « Comment ça va au travail », auquel ENE participe. Ce sondage vise à mieux comprendre l'expérience de travail des employés, à mesurer leur engagement ainsi qu'à suivre les changements au fil du temps. Le sondage a eu lieu à l'automne 2019. En 2019-2020, pour la première fois, ENE avait suffisamment de données pour obtenir son propre rapport, lequel contient des informations importantes qui permettront à ENE de mieux comprendre son environnement de travail.

Le sondage « Comment ça va au travail? » mesure les aspects les plus importants de l'environnement de travail ainsi que les facteurs influençant ou favorisant l'engagement. Le modèle d'engagement est représenté par un phare. Le phare représente trois grandes caractéristiques :

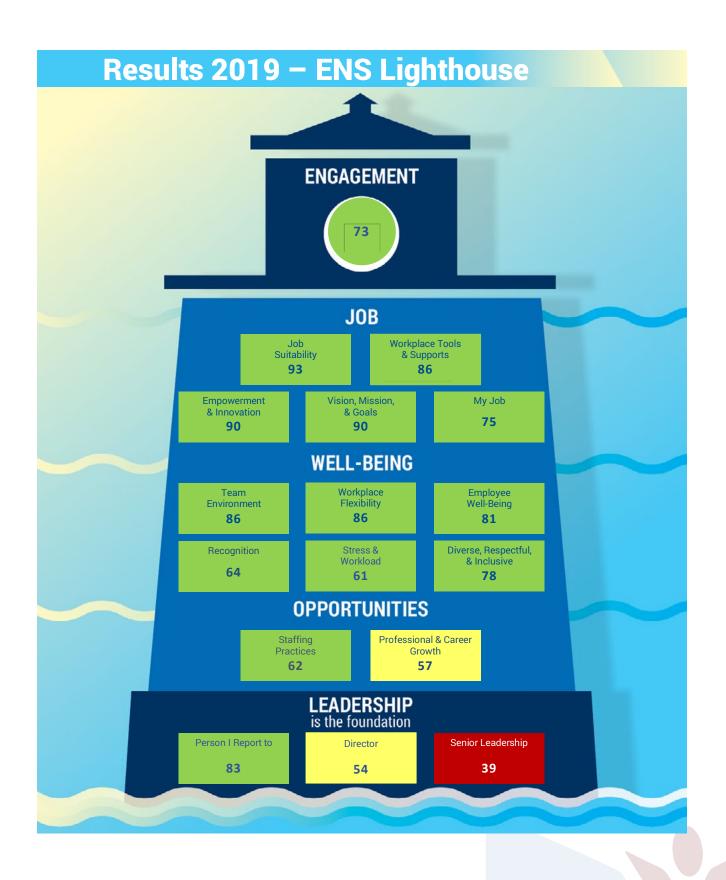
Lanterne - L'indice d'engagement est situé en haut du phare.

Structure - Éléments centraux de l'engagement des employés tels que mesurés. Ces éléments sont regroupés sous les thèmes de l'emploi, du bien-être et des opportunités.

Fondation - Le leadership est le fondement du modèle.

Les scores sont fonction des questions du sondage 2019. Les catégories sont codées par couleur pour indiquer la satisfaction globale. Un tableau indique l'incidence des catégories sur l'engagement des employés. Le tableau des priorités permet à ENE d'illustrer les domaines prioritaires ainsi que les réussites.

ENE continuera d'appliquer ce travail au cours de l'exercice 2020-2021. Nous collaborons avec la CFP en vue d'avoir des discussions avec le personnel pour mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent les résultats du sondage et déterminer comment nous pouvons ensemble améliorer les choses.



Renforcement de la transparence pour l'équipe de direction d'Élections Nouvelle-Écosse

Le directeur général des élections s'est engagé à renforcer la transparence en ce qui a trait aux demandes de remboursement des déplacements et des dépenses des cadres supérieurs d'ENE pour les déplacements dépassant 250 \$. Comme l'organisme tient à avoir un personnel professionnel utilisant des pratiques exemplaires pour mener les élections en Nouvelle-Écosse, par souci du respect des principes démocratiques en Nouvelle-Écosse, le personnel effectue des déplacements dans d'autres régions du Canada afin de pouvoir observer les innovations en la matière. Les déplacements interprovinciaux concernent le perfectionnement professionnel et les projets communs entre les provinces.

Dépenses	de l'équipe de	e direction d'ENE du	1er avril 2019 au 31 mars 2020		
Nom	Titre	Dates du déplacement	Description	Total	
Richard Temporale	Directeur général des élections	Du 2 au 5 avril 2019	Tables rondes sur la cybersécurité à Regina	2 324	
remporale		Du 20 au 27 juillet 2019	Conférence des administrateurs d'élections du Canada à St. Andrews	1 890	
		Du 19 au 22 octobre 2019	Programme d'accueil à Ottawa	1 400	
		Du 4 au 10 février 2020	Consultation avec les Premières Nations - 29º élection générale à Regina	1 854	
Peter Gzowski	Directeur général adjoint des élections	Du 2 au 5 avril 2019	Tables rondes sur la cybersécurité à Regina	2 368	
		Du 16 au 18 avril 2019	Recrutement de DS à Amherst, Stellarton et Truro	633	
		Du 21 au 25 juillet 2019	Conférence des administrateurs d'élections du Canada à St. Andrews	1 903	
		Du 18 au 22 octobre 2019	Programme d'accueil d'Élections Canada	1 337	
Dorothy	Directrice	Du 9 au 13 avril 2019	Programme d'accueil de l'Alberta	1 766	
Rice	financière	Du 20 au 24 juillet 2019	llet 2019 Conférence des administrateurs d'élections du Canada à St. Andrews		
		Du 15 au 20 août 2019	Formation d'agents officiels à Sydney et Yarmouth	391	
		Du 14 au 18 décembre 2019	Conférence COGEL sur les rapports financiers électroniques, Chicago	2 645	
		Du 5 au 6 février 2020	Formation d'agents officiels à Sydney	596	

			Total	31 198
		Du 28 au 31 janvier 2020	Cours sur la cybersécurité avec la SCFFE	544
		Du 20 au 24 juillet 2019	Conférence des administrateurs d'élections du Canada à St. Andrews	1 956
Linda Fares	Directrice des TI	Du 6 au 9 mai 2019	Registre des électeurs et adresses, Élections Saskatchewan, Regina	2 023
		Du 20 au 24 juillet 2019	Conférence des administrateurs d'élections du Canada à St. Andrews	2 028
SHEILUH	communications	Le 14 juin 2019	Entrevue des directeurs du scrutin à Amherst	207
Naomi Shelton	Directrice des politiques et des	Du 7 au 12 avril 2019	Formation de la SCFFE à Ottawa	615
		Du 2 au 4 février 2020	Formation du personnel des bureaux de directeurs du scrutin	342
		Du 10 au 11 décembre 2019	Discussion des élections partielles par les directeurs du scrutin	238
		Du 3 au 9 septembre 2019	Résultats de la soirée des élections au bureau du directeur du scrutin à North Sydney	361
		Du 21 au 22 août 2019	Formation du personnel des bureaux de vote par anticipation à Sydney	227
		Du 19 au 20 juin 2019	Recrutement de directeurs du scrutin, Côte Sud	222
		Du 21 au 23 mai 2019	Recrutement de directeurs du scrutin à Amherst	221
		Du 23 au 24 avril 2019	Comité consultatif des DS à Wolfville	249
Lindsay Rodenkirchen	Directrice de l'exploitation	Du 15 au 19 avril 2019	Recrutement de directeurs du scrutin dans plusieurs localités	836

Rapports sur les dépenses publicitaires

ENE rend compte chaque année des dépenses publicitaires. En raison de l'évolution du paysage publicitaire, nous disposons de solutions de substitution aux publicités conventionnelles. En rendant compte de ces données, nous renforçons la transparence et la responsabilisation en ce qui a trait à l'utilisation de l'argent des contribuables pour la publicité.

Événement ou campagne	Télévision	Radio	Presse écrite	Médias sociaux	En ligne	Extérieur	Total (\$)
Campagne de recrutement de DS	-	-	4 367	-	-	-	4 367
Élection partielle de Sackville-Cobequid (\$)	-	-	3 152	-	-	-	3 152
Élections partielles du 3 septembre 2019 (\$)	-	594	7 269	-	-	-	7 863
Élections partielles du 10 mars 2020 (\$)	-	861	4 197	-	-	-	5 058
Total							22 440

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP) et demande d'accès aux informations

ENE est attaché à la transparence et à la responsabilisation, et l'organisme répond aux demandes d'informations aussi rapidement que possible. La plupart des demandes d'informations adressées à l'organisme — les demandes relatives à la loi électorale (*Elections Act*), aux données sur des élections antérieures ou aux rapports financiers sur les élections, par exemple — sont traitées de façon informelle. La plupart des informations demandées sont faciles à trouver en ligne sur le site electionsnovascotia. ca ou figurent dans les rapports publiés par l'organisme. Nous recevons également des demandes d'informations plus générales dans le cadre du processus défini dans la loi FOIPOP (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée.

Au cours de l'exercice financier de 2019-2020, nous n'avons pas reçu de demande d'information.

Commission électorale

Les membres de la Commission électorale, qui a été établie en vertu de la loi électorale (*Elections Act*), peuvent faire des recommandations et donner des conseils au DGE sur l'administration des élections, le régime de financement électoral, l'essai d'une procédure ou d'une technologie, ou sur des études liées aux élections. Elle se compose d'un président, que nomme le gouverneur en conseil pour une durée de cinq ans, ainsi que de deux personnes nommées pendant deux ans par les chefs de chaque parti enregistré ayant des députés à l'Assemblée législative.

PRÉSIDENT: Vince MacLean

Parti libéral de la Nouvelle-Écosse	Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse	Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse
Jane O'Neill	Don Fraser	George White
Ellen Burke	Jill Houlihan	Stephen Taylor

En 2019-2020, les membres de la Commission électorale se sont réunis quatre fois afin de pouvoir conseiller le DGE sur des questions électorales.

Vince MacLean a été reconduit à la présidence par le gouverneur en conseil (décret n° 2019-332) pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2019. Jane O'Neill a été reconduite le 27 juin 2019 pour un mandat de deux ans. Il n'y a eu aucun autre changement en 2019-2020 en ce qui concerne les membres.

Lisibilité

ENE s'est engagé à rendre ses rapports faciles à lire et à comprendre. Nous mesurons donc la lisibilité de nos documents à l'aide du Test de lisibilité selon le niveau scolaire de Flesch-Kincaid afin d'en améliorer la lisibilité.

Le Test de Flesch-Kincaid mesure les années de scolarité jugées nécessaires pour comprendre un document. Notre objectif est de produire des rapports de niveau 12 pouvant être lus par des élèves du secondaire.

Le niveau de lisibilité du présent rapport (12,3) se situe dans notre plage acceptable.

Élections Nouvelle-Écosse - États financiers

En 2019-2020, pour la première fois, le rapport annuel d'ENE comprend des états financiers vérifiés par un tiers indépendant, et ce afin de renforcer notre responsabilité en matière de rapports financiers. L'intégration de tels états à notre processus annuel contribue à accroître la transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

États financiers vérifiés par un tiers indépendant - MNP

À l'intention du président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse :

Opinion

Nous avons vérifié les dépenses d'Élections Nouvelle-Écosse (l'« Organisme ») pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020, ainsi que les notes et le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de notre opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités, en vertu de ces normes, sont présentées plus en détail dans la partie « Responsabilités des auditeurs relatives à la vérification des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

Paragraphe d'observation - Méthode de comptabilité

Nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit la méthode de comptabilité. Le rapport financier vise à présenter aux électeurs les dépenses de l'Organisme. Il peut donc ne pas être adapté à d'autres fins. Notre opinion n'est pas assortie d'une réserve à cet égard.

Autre élément

Les états financiers d'Élections Nouvelle-Écosse, pour les années précédentes, y compris l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2019, n'ont pas été vérifiés; nous ne pouvons donc pas en rendre compte.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations, qui comprennent le rapport annuel du directeur général des élections.

Notre opinion relative aux états financiers ne porte pas sur les autres informations, pour lesquelles nous ne pouvons formuler aucune conclusion avec assurance.

En ce qui a trait à la vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer si elles sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou les connaissances obtenues dans le cadre de l'audit, ou si elles semblent comporter des inexactitudes importantes. Nous avons obtenu le rapport annuel du directeur général des élections avant la date du rapport de l'auditeur. Si nous concluons qu'il y a des inexactitudes importantes dans les autres informations obtenues avant la date du rapport de l'auditeur, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction en matière d'états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que des contrôles internes que la direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités et de divulguer, selon qu'il convient, les questions liées à la continuité de ses activités, ainsi que d'utiliser les règles comptables dudit Organisme, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'Organisme ou de cesser son activité.

Responsabilités des auditeurs

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci soient imputables à de la fraude ou à des erreurs, ainsi qu'à publier un rapport présentant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé qui ne garantit pas toutefois qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détecte toujours une inexactitude importante lorsque celle-ci existe. Les inexactitudes peuvent découler de la fraude ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, elles peuvent raisonnablement exercer une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et d'esprit critique tout au long du processus. De plus, nous :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ces inexactitudes découlent de la fraude ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants qui sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude découlant de la fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut se faire par collusion, par falsification, par omission intentionnelle, par de fausses déclarations ou par le nonrespect des contrôles internes;
- considérons les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin d'élaborer des procédures appropriées, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Organisme;
- évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables ainsi que les informations connexes fournies par la direction;
- formons une conclusion sur le bien-fondé de l'utilisation, par la direction, des règles comptables de l'Organisme et, en fonction des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans le rapport des auditeurs, sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments recueillis jusqu'à la date du rapport des auditeurs. Des conditions ou des événements futurs peuvent cependant amener l'Organisme à cesser ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, puis nous déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière fidèle;
- communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier de l'audit et les conclusions importantes, y compris les lacunes importantes du contrôle interne établies lors de l'audit.

Dartmouth, Nouvelle-Écosse Comptables agréés

États financiers d'Élections Nouvelle-Écosse

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020

1 Élections Nouvelle-Écosse. Résumé des dépenses pour 2019-2020 par catégorie

Poste de dépenses	Budget 2019-2020 (non vérifié)	Dépenses réelles 2019-2020 (vérifiées)	Écart (déficit) (vérifié)
300021 - Administration (y compris le déménagement)	2 716 000	2 609 635	106 365
300022 - Élections partielles	820 000	1 013 326	(193 326)
300437 - Prestation de services	344 000	382 765	(38 765)
300443 - Financement des partis et des ACE	725 000	709 106	15 894
Total (Note 2)	4 605 000	4 714 833	(109 833)

Comparaison avec 2018-2019

Poste de dépenses	Budget 2018-2019 (non vérifié)	2018-2019 Dépenses réelles (non vérifiées)	Écart (déficit) (non vérifié)
300021 - Administration (y compris le déménagement)	2 490 000	2 287 356	202 644
300022 – Élections partielles		150 104	(150 104)
300437 - Prestation de services	300 000	146 741	153 259
300443 - Financement des partis et des ACE	704 000	699 360	4 640
Plébiscite		20 043	(20 043)
Total (Note 2)	3 494 000	3 303 604	190 396

À noter : Les états financiers d'ENE pour l'exercice 2019-2020 sont les premiers à faire d'objet d'une vérification. La première vérification a porté sur les dépenses réelles engagées en 2019-2020. Les états financiers de 2018-2019 n'ont pas été vérifiés.

2 Élections partielles

Description	Sackville- Cobequid	Argyle- Barrington	Northside- Westmount	Sydney River- Mira-Louisbourg
Dépenses des candidats	65 661	40 791	99 835	51 874
Subventions liées à la vérification des dépenses des candidats	3 441	2 226	3 331	2 326
Coûts des bureaux des directeurs du scrutin	127 638	122 619	134 612	139 388
Coût total de l'élection	196 740	165 636	237 778	193 588
Nombre d'électeurs inscrits sur la liste (non vérifié)	15 260	12 603	16 075	15 193
Coût total par électeur	12,89 \$	13,13 \$	14,79 \$	12,74 \$
Coût d'exploitation par électeur	8,36 \$	9,72 \$	8,37 \$	9,17 \$

3 Les rapports annuels sur les partis enregistrés, y compris le renouvellement de l'enregistrement, les états financiers vérifiés, les rapports financiers d'ENE, y compris le rapport des contributions, doivent être présentés au plus tard le 30 avril 2020 (prolongation accordée jusqu'au 31 mai en raison de la pandémie).

Nom du parti	Date de dépôt
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse	28 mai
Parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse	29 mai
Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle-Écosse	28 mai
Parti Vert de la Nouvelle-Écosse	8 juin
Parti Atlantica de la Nouvelle-Écosse	31 mai

4 Résumé des états financiers - Partis enregistrés

Résumé des états financiers vérifiés pour l'année civile 2019

	Parti Atlantica	Parti Vert	Parti libéral	NPD	Parti progressiste- conservateur
Revenu					
Contributions	10 091	10 104	401 964	281 645	295 560
Financement public d'ENE	2 990	19 126	272 618	146 063	245 748
Transferts	121	-	(116 120)	(179 807)	(61 584)
Autre	1 173	1 819	221 745	153 970	134 740
Revenu total	14 375	31 049	780 207	401 871	614 464
Dépenses	11 912	17 856	699 445	546 507	495 348
Excédent (déficit)	2 463	13 193	80 762	(144 636)	119 116
Actif	1 353	41 618	1 045 934	585 074	827 686
Passif	10 807	8 257	510 650	198 691	256 318
Avoir net	(9 454)	33 361	535 284	386 383	571 368
Total des passifs et des capitaux propres	1 353	41 618	1 045 934	585 074	827 686

Remarque : D'autres cabinets de comptables professionnels agréés ont vérifié ces soldes.

5 Financement public annuel - Paiements aux partis par année

Exercice	Parti Vert de la Nouvelle- Écosse	Parti libéral de la Nouvelle- Écosse	Nouveau Parti démocratique de la Nouvelle- Écosse	Parti Atlantica de la Nouvelle- Écosse	Parti progressiste- conservateur de la Nouvelle- Écosse	Total
2009 - 2010*	14 361,35	162 412,19	264 418,65		240 178,50	681 370,69
2010 - 2011*	14 454,00	168 240,00	279 834,00		151 804,50	614 332,50
2011 - 2012*	14 771,99	171 941,28	285 990,35		155 144,20	627 847,82
2012 - 2013*	15 155,90	176 409,73	293 422,74		159 176,13	644 164,50
2013 - 2014*	15 428,70	239 083,06	298 704,34		168 337,47	721 553,57
2014 - 2015*	5 722,42	308 361,66	181 050,88		177 531,14	672 666,10
2015 - 2016*	5 757,70	310 262,78	182 167,10		178 625,66	676 813,24
2016 - 2017*	5 828,26	314 065,02	184 399,54		180 814,70	685 107,52
2017 - 2018*	16 525,64	318 057,38	186 743,60	2 281,51	230 507,13	754 115,26
2018 - 2019*	18 927,02	269 411,18	146 794,60	2 776,04	243 845,16	681 754,00
2019 - 2020	19 227,46	273 687,56	147 458,88	2 820,10	247 715,72	690 909,72

6 Crédits d'impôt par année, 2009-2019*

Exercice	Crédit d'impôt pour contributions politiques (impôt sur le revenu des particuliers)
2009-2010 (non vérifié)	1 066 700 \$
2010-2011 (non vérifié)	636 800 \$
2011-2012 (non vérifié)	695 700 \$
2012-2013 (non vérifié)	995 300 \$
2013-2014 (non vérifié)	1 501 900 \$
2014-2015 (non vérifié)	736 100 \$
2015-2016 (non vérifié)	764 800 \$
2016-2017 (non vérifié)	841 900 \$
2017-2018 (non vérifié)	1 131 600 \$
2018-2019	891 109 \$
Estimations pour 2019-2020	903 978 \$

^{*}Source : Ministère des Finances et Conseil du Trésor de la Nouvelle-Écosse

Méthode de comptabilité

Élections Nouvelle-Écosse a préparé ces états financiers pour assurer la transparence de ses dépenses, selon les normes comptables pour le secteur public en utilisant la comptabilité de trésorerie pour toutes les dépenses, à l'exception de la paie, qui est inscrite comme charge à payer. Les états financiers peuvent ne convenir à aucune autre fin.

Dépenses par catégorie

Élections Nouvelle-Écosse exerce son jugement pour déterminer les activités devant être regroupées en catégories. La direction établit les catégories à partir des principaux groupes d'activités entreprises, c'est-à-dire l'administration, les élections partielles, la prestation de services et le financement des partis et des ACE. Chaque catégorie est décrite ci-dessous :

Administration: Cette catégorie comprend les frais d'administration d'Élections Nouvelle-Écosse.

Élections partielles : Cette catégorie comprend les coûts d'administration des élections partielles en Nouvelle-Écosse.

Prestation de services : Cette catégorie comprend les coûts de réalisation des projets et des améliorations pour les élections à venir.

Financement des partis et des ACE : Cette catégorie comprend le financement annuel que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorde directement aux partis.

Administration	2020	2019 (non vérifiés)
Divers	31 460	-
Salaires et avantages sociaux	1 811 765	1 691 428
Déplacements	28 120	28 839
Services professionnels et spéciaux	37 176	30 214
Fournitures et services	83 389	72 863
Autre	618 237	456 358
Dépenses électorales	-	34 849
Dépenses imputables à d'autres ministères	(511)	(27 195)
	2 609 635	2 287 356

Élections partielles	2020	2019 (non vérifiés)
Salaires et avantages sociaux	526 359	8 570
Déplacements	-	1 622
Dépenses des candidats	269 496	110 968
Honoraires	83 570	5 030
Fournitures et services	-	17 625
Loyer	46 896	-
Autre	87 005	6 289
	1 013 326	150 104
Prestation de services	2020	2019 (non vérifiés)
Salaires et avantages sociaux	63 168	432
Déplacements	-	548
Matériel informatique	156 857	-
Honoraires	68 779	77 976
Fournitures et services	-	40 052
Autre	93 961	7 121
Dépenses électorales	-	20 612
	382 765	146 741
Financement des partis et des ACE	2020	2019 (non vérifiés)
Services professionnels	690 910	681 754
Autre	18 196	17 606
	709 106	699 360

Remarque au sujet de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 qui a été déclarée en mars 2020 a eu des conséquences importantes sur toutes les entités en raison des restrictions imposées par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales en matière de déplacements et d'activités et pour les quarantaines. On ne connaît pas pour l'instant l'étendue des conséquences de la pandémie sur les activités d'Élections Nouvelle-Écosse, car cela dépendra de l'évolution de la situation qui reste très incertaine et qui ne peut pas être prévue avec confiance. Ces incertitudes découlent de l'impossibilité de prédire la propagation de la maladie et la durée de l'épidémie, y compris la durée des restrictions liées aux déplacements, des fermetures ou des interruptions des activités ainsi que des mesures de quarantaine et d'isolement en vigueur ou pouvant être imposées par le Canada et d'autres pays pour lutter contre le virus.

Organigramme d'Élections Nouvelle-Écosse

